

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06132 Numéro SIREN : 823 597 968 Nom ou dénomination : SOVALDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2018 sous le numéro de dépôt 19864

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
N° 2065-SD
2018

01/01/2017

31/01/2018

X

LEN

Désignation de la société:

Adresse du siège social :

SAS SOVALDIS

SIRET

8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

1636132

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Supermarchés

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 %

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

122 720

Bénéfice imposable à 15 %

0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activités
art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense,
art. 44 terdeciesSociétés d'investissements
immobiliers cotéesBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W

Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné

Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : SAS PRECOGEST

19 avenue des Indes 91940 LES ULIS

- du conseil : SAS PRECOGEST

19 avenue des Indes 91940 LES ULIS

- de l'association agréée :

- N° d'agrément de l'AA :

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Tél : 01.69.18.80.00

Tél : 01.69.18.80.00

Tél :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SOVALDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		13	
Adresse de l'entreprise		44 rue de la Sablonnière 94460 VALENTON		Durée de l'exercice précédent*		2	
Numéro SIRET*		8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31/01/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	530 000		530 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	137 744	34 073	103 671
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	178 840	39 125	139 714
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	67 526		67 526
	TOTAL (II)		BJ		BK	73 199	840 912
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	6 941	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	838 320	BU		838 320
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	34 027	BY		34 027
		Autres créances (3)	BZ	282 208	CA		282 208
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	284 726	CG		284 726
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	56 293	CI		56 293
TOTAL (III)		CJ	1 502 517	CK		1 502 517	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 416 628	IA	73 199	2 343 429	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 400 000)	DA	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(98 316)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	690 162
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	380 471
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	707 656
	Dettes fiscales et sociales	DY	224 039
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	6 082	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	33 333
	TOTAL (IV)	EC	2 041 746
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 343 429
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 464 789	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	608	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 721 457	FB		FC	11 721 457	
	Production vendue { biens * services *	FD	271 674	FE		FF	271 674	
		FG	24 281	FH		FI	24 281	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 017 413	FK		FL	12 017 413	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	63 032	
	Autres produits (1) (11)					FQ	204	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 080 651
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 554 547	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(838 320)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	165 322	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(6 941)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 189 391	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	171 236	
	Salaires et traitements*					FY	679 842	
	Charges sociales (10)					FZ	189 465	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	73 199	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 607	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 186 351	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(105 699)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 354	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	12 354
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(12 354)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(118 053)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 628	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 628	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 628)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(21 365)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 080 651	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 178 968	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(98 316)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	4 006
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	63 032	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 195	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		1 628		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 628
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1 628
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS SOVALDIS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2	3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF 530 000	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO
		Installations techniques, matériel et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU 137 744
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX 169 027
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA 84
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD 9 727
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN		LO		LP 316 584	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
		Autres participations				8U		8V		8W
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV 67 526		
TOTAL IV				LQ		LR		LS 67 526		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ 914 111		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	530 000	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	137 744	ML	
		Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	169 027	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	84	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	9 727	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	316 584	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	67 526	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	67 526	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	914 111	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/01/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	34 073	QB		QC	34 073					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE	36 844	QF		QG	36 844					
	Matériel de transport		QH		QI	10	QJ		QK	10					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	2 271	QN		QO	2 271					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU		QV	73 199	QW		QX	73 199					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP	73 199	ØQ		ØR	73 199					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS SOVALDISNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	UD
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	67 526	UV		UW	67 526				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	34 027		34 027						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 437		3 437						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	61 686		61 686					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	68 423		68 423					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	2 761		2 761					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	145 901		145 901						
	Charges constatées d'avance	VS	56 293		56 293						
	TOTAUX		VT	440 055	VU	372 529	VW	67 526			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	608		608						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	689 554		112 597		459 307		117 650		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	707 656		707 656						
Personnel et comptes rattachés		8C	85 974		85 974						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	78 314		78 314						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 473		1 473						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	58 278		58 278						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	380 471		380 471						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 082		6 082						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	33 333		33 333						
TOTAUX		VY	2 041 746	VZ	1 464 789		459 307		117 650		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	800 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	110 979	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/01/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB		
			de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :		WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 860		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	4 436	
	Amendes et pénalités		WJ	1 576		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8		
			- imposées au taux de 0 %								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme				WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	35 608	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I		WR	40 044
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	98 316
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			- imposées au taux de 0 %								WH		
			- imposées au taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			)	XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC				
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	64 447		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	162 763
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI			XJ	122 719		
					déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN			XO	122 719		

SAS SOVALDIS

Cegid Group

SAS SOVALDIS

Exercice N

Montant

40 321

2 761

21 365

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	122	719
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	122	719
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	61	903
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	220	9L
TASCOM	9M	2 640	9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 860	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	☐
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB						
				{ - Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
TOTAL II						ZH					
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	11 075	YQ	12 094				
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance					YT					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	406 781	XQ	408 581				
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	8 214				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	267 237				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	505 357				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	1 189 391				
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	76 493				
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	94 743				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	171 236				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					YY	1 353 227				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	1 520 846				
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *					ØB	579 013				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Quantification fiscale des plus et moins-values réalisées							
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS		Néant ☒			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺	
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/01/2018	
Durée en nombre de mois		13	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	12 017 413
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	12 017 413
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	204
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	845 261
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	845 465
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	10 719 869
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	741 195
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8 607
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	11 469 671
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 1 393 208
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 393 208
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	11 092 997
Effectifs au sens de la CVAE		EY	25
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR	3	1 / 0 1 / 2 0 1 8
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	25
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/01/2018

N° SIRET

8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOVALDIS

ADRESSE (voie) 44 rue de la Sablonnière

CODE POSTAL 94460

VILLE

VALENTON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination VALON

N° SIREN (si société établie en France) 532230018 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 2 000

Adresse : N° 44 Voie rue de la Sablonnière

Code Postal 94460 Commune VALENTON

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PROFIDIS

N° SIREN (si société établie en France) 323514406 % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° Voie Z.I. route de Paris

Code Postal 14120 Commune MONDEVILLE

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SELIMA

N° SIREN (si société établie en France) 411495369 % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° Voie Zone Industrielle ROUTE DE PARIS

Code Postal 14120 Commune MONDEVILLE

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2018

N° SIRET

8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOVALDIS

ADRESSE (voie) 44 rue de la Sablonnière

CODE POSTAL 94460

VILLE

VALENTON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOVALDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018, dont le total est de 2 343 429 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 98 317 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/01/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 1 an
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Dans le cadre du Règlement n°2015-06 de l'ANC applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs dont le fonds commercial:

- En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
- En application des dispositions de l'article 214-15 du PCG, nous avons effectué un test de dépréciation selon la méthode des flux de trésorerie actualisés et la valeur actuelle du fonds commercial est supérieure à sa valeur comptable. Nous n'avons donc pas déprécié la valeur comptable du fonds commercial.

Stocks

Les stocks sont composés de marchandises destinées à la vente au détail et les inventaires physiques sont effectués à prix de vente et à prix d'acquisition. Ils ont été comptabilisés aux prix d'acquisition majorés des coûts de logistique.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		530 000		530 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		530 000		530 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		137 745		137 745
- Installations générales, agencements aménagements divers		169 028		169 028
- Matériel de transport		85		85
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		9 727		9 727
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		316 585		316 585
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		67 526		67 526
Immobilisations financières		67 526		67 526
ACTIF IMMOBILISE		914 111		914 111

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	530 000	316 585	67 526	914 111
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	530 000	316 585	67 526	914 111
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2018
Éléments achetés	530 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	530 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		34 073		34 073
- Installations générales, agencements aménagements divers		36 844		36 844
- Matériel de transport		11		11
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 271		2 271
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		73 199		73 199
ACTIF IMMOBILISE		73 199		73 199

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 440 056 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	67 526		67 526
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 027	34 027	
Autres	282 209	282 209	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	56 294	56 294	
Total	440 056	372 530	67 526
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLI	5 509
R.R.R. A OBTENIR & AV NON	94 841
AVANT ENC. A RBSE	10 171
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 761
Total	113 282

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 400 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	100,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 041 746 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	609	609		
- à plus de 1 an à l'origine	689 554	112 597	459 307	117 650
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	707 657	707 657		
Dettes fiscales et sociales	224 040	224 040		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	386 553	386 553		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	2 041 746	1 464 789	459 307	117 650
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	110 979			
(**) Dont envers les associés	380 471			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 142
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 374
Dettes fiscales et sociales	142 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 795
Total	206 844

Notes sur le bilan

	Montants
FAC NON PARV FOURNISSEURS	59 374
INT COUR/EMPR ETABL. DE C	533
INTERETS COURUS A PAYER	609
DETTES PR POUR CONGES A P	46 410
PROVISIONS 13 EME MOIS	2 217
DETTES PROVISIONNES CONGE	15 374
CHARGES SOCIALES PROVISIO	735
ORG SOC CHARGES A PAYER	4 229
TAXE APPRENTISSAGE A PAYE	4 269
FORMATION CONTINUE A PAYE	8 195
AIDE A LA CONSTRUCTION A	2 826
ETAT CHARGES A PAYER	110
COTISATION FONCIERE A PAYER	4 758
CVAE A PAYER	19 074
TAXE AU M2 A PAYER	34 336
CLTS. PRV POUR AVANTAG. A PAYER TTC	3 795
Total	206 844

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	56 294
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	56 294

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
AVANCE ASSURANCE MULTIRIS	730		
AVANCE AUTRES ASSURANCES	693		
LOYER IMMO D AVANCE	47 664		
CHARGES CONSTATEES D AVAN	25		
CCA SCUTUM TELESURVEILLANCE	122		
CCA BNP LOC PHOTOCOPIEUR KONICA	121		
CCA SOKATEL MAINT LIGNES NUMERIS	299		
CCA LEASECOM COFFRET HIPATH+POSTES	106		
CCA CM CIC LEASING LOC VIDEOSURV	2 100		
ENTRETIEN D AVANCE	75		
CCA SCUTUM ENTR DETECTION INCENDIE	1 049		
CCA HYGIENE CONTROLE DERAT°/DESINSE	1 343		
CCA ALTERVAL MAINT VALPAC	1 018		
CCA IVT ENTR SECU INCENDIE	778		
CREDIT BAIL D AVANCE	170		
Total	56 294		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	259 324		259 324
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	12 350		12 350
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 952		2 952
Ventes de marchandises	11 721 458		11 721 458
Produits des activités annexes	21 330		21 330
TOTAL	12 017 414		12 017 414

Charges et produits d'exploitation et financiers

Le crédit d'impôt compétitivité est enregistré au crédit du compte « 649 : Crédit d'impôt compétitivité » réduisant ainsi le poste « Charges de Personnel »

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				11 075	11 075
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice				1 692	1 692
Amortissements				1 692	1 692
Cumul exercices antérieurs					
Exercice				2 111	2 111
Redevances payées				2 111	2 111
A un an au plus				2 533	2 533
A plus d'un an et cinq ans au plus				8 233	8 233
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				10 766	10 766
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 329	1 329
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				1 329	1 329
Montant pris en charge dans l'exercice				1 941	1 941

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. D'un montant de 43 082 euros, il sera affecté au soutien des mesures suivantes (répartition faite en pourcentage) :

	% affecté
--	-----------

Soutien du fonds de roulement

100

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est enregistré au crédit du compte "649 : crédit d'impôt compétitivité" réduisant ainsi le poste "charges de personnel".

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/01/18 12 mois	%	du 07/11/16 au 31/12/16 2 mois	%
Ventes de marchandises	11 721 457,89	100,00		
Coût d'achats marchandises vendues	9 716 227,02	82,89		
MARGE COMMERCIALE	2 005 230,87	17,11		
Production vendue	295 956,06	100,00		
Production stockée				
Production immobilisée				
Cie de matières et sous-traitance	158 381,00	53,52		
MARGE DE PRODUCTION	137 575,06	46,48		
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	12 017 413,95	100,00		
MARGE BRUTE GLOBALE	2 142 805,93	17,83		
Autres achats et charges externes	1 189 391,97	9,90		
VALEUR AJOUTEE	953 413,96	7,93		
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et verst assimilés	171 236,46	1,42		
Charges de personnel	869 308,51	7,23		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-87 131,01	-0,73		
Reprises s/ charges et Transferts	63 032,88	0,52		
Autres produits	204,93			
Dot. amortissements et provisions	73 199,08	0,61		
Autres charges	8 607,49	0,07		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-105 699,77	-0,88		
Quote part résultat en commun				
Produits financiers				
Charges financières	12 354,22	0,10		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-118 053,99	-0,98		
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	1 628,00	0,01		
Résultat exceptionnel	-1 628,00	-0,01		
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-21 365,00	-0,18		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-98 316,99	-0,82		

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2017 au 31/01/2018

Détail des comptes

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney

BP 50241

33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00

Fax : 05 57 19 40 50

bordeaux@inextenso.fr

www.inextenso.fr

www.reussir-au-quotidien.fr

SOVALDIS

SAS

44 rue de la Sablonnière

99460 VALENTON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 13 mois clos le 31 janvier 2018

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney

BP 50241

33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00

Fax : 05 57 19 40 50

bordeaux@inextenso.fr

www.inextenso.fr

www.reussir-au-quotidien.fr

SOVALDIS

SAS

44 rue de la Sablonnière

99460 VALENTON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 13 mois clos le 31 Janvier 2018

A l'assemblée générale de la société SOVALDIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOVALDIS relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 31 janvier 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Stocks :

- La valeur des stocks comptabilisée à l'actif est déterminée selon la méthode exposée dans la note « Regles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Fond de commerce :

- La valeur du fonds de commerce comptabilisée à l'actif est déterminée selon la méthode exposée dans la note « Regles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement les informations sur les délais de paiement ne sont pas présentées conformément aux dispositions de l'article D441-4 du code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

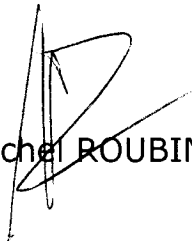
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 27 Septembre 2018

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Jean-Michel ROUBINET



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2018	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	530 000		530 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	137 745	34 073	103 672	
Autres immobilisations corporelles	178 840	39 126	139 714	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	67 526		67 526	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	914 111	73 199	840 912	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 941		6 941	
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	838 320		838 320	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	34 027		34 027	
Autres créances	282 209		282 209	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	284 727		284 727	400 000
Charges constatées d'avance (3)	56 294		56 294	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 502 517		1 502 517	400 000
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 416 629	73 199	2 343 429	400 000

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/01/2018	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	400 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-98 317	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	301 683	400 000
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	690 163	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	380 471	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	707 657	
Dettes fiscales et sociales	224 040	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 082	
Produits constatés d'avance (1)	33 333	
TOTAL DETTES	2 041 746	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 343 429	400 000

(1) Dont à plus d'un an (a) 576 957

(1) Dont à moins d'un an (a) 1 464 789

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque 609

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations	31/01/2018	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 721 458		11 721 458	
Production vendue (biens)	271 674		271 674	
Production vendue (services)	24 282		24 282	
Chiffre d'affaires net	12 017 414		12 017 414	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			63 033	
Autres produits			205	
Total produits d'exploitation (I)			12 080 652	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			10 554 547	
Variations de stock			-838 320	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			165 322	
Variations de stock			-6 941	
Autres achats et charges externes (a)			1 189 392	
Impôts, taxes et versements assimilés			171 236	
Salaires et traitements			679 843	
Charges sociales			189 466	
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			73 199	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			8 607	
Total charges d'exploitation (II)			12 186 352	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-105 700	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			12 354	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			12 354	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-12 354	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-118 054	

Compte de résultat (suite)

	31/01/2018	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 628	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 628	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 628	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-21 365	
Total des produits (I+III+V+VII)	12 080 652	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 178 969	
BENEFICE OU PERTE	-98 317	
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	4 007	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOVALDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018, dont le total est de 2 343 429 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 98 317 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/01/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 1 an
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre du Règlement n°2015-06 de l'ANC applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs dont le fonds commercial:

- En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
- En application des dispositions de l'article 214-15 du PCG, nous avons effectué un test de dépréciation selon la méthode des flux de trésorerie actualisés et la valeur actuelle du fonds commercial est supérieure à sa valeur comptable. Nous n'avons donc pas déprécié la valeur comptable du fonds commercial.

Stocks

Les stocks sont composés de marchandises destinées à la vente au détail et les inventaires physiques sont effectués à prix de vente et à prix d'acquisition. Ils ont été comptabilisés aux prix d'acquisition majorés des coûts de logistique.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		530 000		530 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		530 000		530 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		137 745		137 745
- Installations générales, agencements aménagements divers		169 028		169 028
- Matériel de transport		85		85
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		9 727		9 727
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		316 585		316 585
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		67 526		67 526
Immobilisations financières		67 526		67 526
ACTIF IMMOBILISE		914 111		914 111

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	530 000	316 585	67 526	914 111
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	530 000	316 585	67 526	914 111

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2018
Éléments achetés	530 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	530 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		34 073		34 073
- Installations générales, agencements aménagements divers		36 844		36 844
- Matériel de transport		11		11
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 271		2 271
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		73 199		73 199
ACTIF IMMOBILISE		73 199		73 199

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 440 056 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	67 526		67 526
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 027	34 027	
Autres	282 209	282 209	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	56 294	56 294	
Total	440 056	372 530	67 526

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLI	5 509
R.R.R. A OBTENIR & AV NON	94 841
AVANT ENC. A RBSE	10 171
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 761
Total	113 282

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 400 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	100,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 041 746 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	609	609		
- à plus de 1 an à l'origine	689 554	112 597	459 307	117 650
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	707 657	707 657		
Dettes fiscales et sociales	224 040	224 040		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	386 553	386 553		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	2 041 746	1 464 789	459 307	117 650
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	110 979			
(**) Dont envers les associés	380 471			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 142
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 374
Dettes fiscales et sociales	142 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 795
Total	206 844

Notes sur le bilan

	Montant
FAC NON PARV FOURNISSEURS	59 374
INT COUR/EMPR ETABL. DE C	533
INTERETS COURUS A PAYER	609
DETTE PR POUR CONGES A P	46 410
PROVISIONS 13 EME MOIS	2 217
DETTE PROVISIONNES CONGE	15 374
CHARGES SOCIALES PROVISIO	735
ORG SOC CHARGES A PAYER	4 229
TAXE APPRENTISSAGE A PAYE	4 269
FORMATION CONTINUE A PAYE	8 195
AIDE A LA CONSTRUCTION A	2 826
ETAT CHARGES A PAYER	110
COTISATION FONCIERE A PAYER	4 758
CVAE A PAYER	19 074
TAXE AU M2 A PAYER	34 336
CLTS. PRV POUR AVANTAG. A PAYER TTC	3 795
Total	206 844

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	56 294
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	56 294

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
AVANCE ASSURANCE MULTIRIS	730		
AVANCE AUTRES ASSURANCES	693		
LOYER IMMO D AVANCE	47 664		
CHARGES CONSTATEES D AVAN	25		
CCA SCUTUM TELESURVEILLANCE	122		
CCA BNP LOC PHOTOCOPIEUR KONICA	121		
CCA SOKATEL MAINT LIGNES NUMERIS	299		
CCA LEASECOM COFFRET HIPATH+POSTES	106		
CCA CM CIC LEASING LOC VIDEOSURV	2 100		
ENTRETIEN D AVANCE	75		
CCA SCUTUM ENTR DETECTION INCENDIE	1 049		
CCA HYGIENE CONTROLE DERAT°/DESINSE	1 343		
CCA ALTERVAL MAINT VALPAC	1 018		
CCA IVT ENTR SECU INCENDIE	778		
CREDIT BAIL D AVANCE	170		
Total	56 294		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	259 324		259 324
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	12 350		12 350
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 952		2 952
Ventes de marchandises	11 721 458		11 721 458
Produits des activités annexes	21 330		21 330
TOTAL	12 017 414		12 017 414

Charges et produits d'exploitation et financiers

Le crédit d'impôt compétitivité est enregistré au crédit du compte « 649 : Crédit d'impôt compétitivité » réduisant ainsi le poste « Charges de Personnel »

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				11 075	11 075
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice				1 692	1 692
Amortissements				1 692	1 692
Cumul exercices antérieurs					
Exercice				2 111	2 111
Redevances payées				2 111	2 111
A un an au plus				2 533	2 533
A plus d'un an et cinq ans au plus				8 233	8 233
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				10 766	10 766
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 329	1 329
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				1 329	1 329
Montant pris en charge dans l'exercice				1 941	1 941

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. D'un montant de 43 082 euros, il sera affecté au soutien des mesures suivantes (répartition faite en pourcentage) :

	% affecté
Soutien du fonds de roulement	100

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est enregistré au crédit du compte "649 : crédit d'impôt compétitivité" réduisant ainsi le poste "charges de personnel".

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

SOVALDIS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : 44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

823 597 968 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 11 OCOTBRE 2018

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2018, s'élevant à 98 316,99 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -98 316,99 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Votes pour : 4000

Abstentions :

Votes contre :

Cette résolution, mise aux voix, est ... adoptée

Copie certifiée conforme

Le président

SARL VALON

Albino AMARO PINTO

SOVALDIS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : 44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

823 597 968 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 11 OCTOBRE 2018**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2018, s'élevant à 98 316,99 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -98 316,99 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Votes pour : 4000

Abstentions :

Votes contre :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....

Copie certifiée conforme

Le président

SARL VALON

Albino AMARO PINTO

